

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 33 (1961)

**Heft:** 6: Vie sociale et communautaire dans les quartiers nouvellement bâtis

**Artikel:** Une opinion française : l'équipement des pays en voie de développement

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-125162>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Ce phénomène est aussi la conséquence de la commercialisation des centres des villes au détriment des logements.

A cela vont s'ajouter, dès 1962, des besoins supplémentaires résultant du fait que la «nouvelle vague» à effectif surélevé atteindra ces prochaines années l'âge de créer un foyer. Rappelons que le nombre annuel moyen des naissances dans la Suisse romande a été de 13 000 au cours de la période 1936 à 1940. Dès lors, cet effectif s'est élevé graduellement pour atteindre plus de 18 000 entre 1943 et 1947 pour se stabiliser aux environs de 16 000 de 1950 à 1954 et augmenter à nouveau à 18 000 de 1957 à 1959. Si l'on examine l'évolution démographique selon l'excédent annuel des naissances, cet excédent a passé de 800 en 1940 à 6500 en 1959.

Plusieurs études officielles et privées ont été faites pour tenter de chiffrer l'augmentation probable des ménages de 1960 à 1970 à la suite de l'accroissement des naissances au cours des années 1941 et suivantes. Aucune ne correspond aux autres parce que personne ne peut supputer aujourd'hui – même approximativement – les effets du mouvement dit «migratoire», ni les conséquences de la conjugaison ou au contraire de l'opposition des facteurs migration – éléments économiques – décès, etc.

Selon les estimations les plus prudentes, qui ne tiennent pas compte du mouvement migratoire, l'augmentation annuelle du nombre des ménages, qui est actuellement d'environ 6500 pour la Suisse romande, s'élèverait progressivement dès 1961 pour dépasser 9000 au cours des années 1965 à 1970.

La situation actuelle et les perspectives d'avenir sont telles que les pouvoirs publics doivent être mis en face de la réalité des responsabilités qui leur incombent et des mesures qu'on attend d'eux. Il est déjà très tard pour prendre certaines dispositions préparatoires, telles que l'acquisition de terrains à bas prix, la lutte contre la spéculation, la délimitation de zones d'habitation parallèles aux zones industrielles et la construction d'un nombre suffisant de logements à loyer modéré. Mais il ne faut pas que cette situation soit encore aggravée par une pénurie de main-d'œuvre lorsqu'il est possible de l'éviter, quoique nous doutions que la totalité des travaux prévus pour 1961 puisse être exécutée.

Nous avons le sentiment que les autorités fédérales et cantonales et une partie des autorités communales sont conscientes de leur devoir. Les organisations professionnelles patronales ont naturellement intérêt à obtenir le maximum de main-d'œuvre étrangère, alors que les organisations syndicales éprouvent des craintes, compréhensibles pour ceux qui ont vécu la crise économique et le chômage des années 1930 à 1938.

Les principes généraux auxquels sont subordonnées les autorisations de travail en faveur de la main-d'œuvre étrangère sont tels qu'ils ne doivent pas créer des difficultés immédiates au personnel du pays puisque les étrangers doivent bénéficier de conditions de rémunération et de travail conformes aux usages dans la région et la profession et que la durée des autorisations de travail est limitée dans le temps. Les organisations syndicales sont suffisamment puissantes aujourd'hui pour veiller au premier degré au respect de ces prescriptions. Cela est tout particulièrement aisé dans l'industrie du bâtiment où

toutes les activités sont réglées par des conventions collectives de travail assez développées et précises.

Nul n'ignore d'autre part que les autorisations de travail en faveur de personnel étranger sont accordées par les autorités compétentes en étroite collaboration avec les organisations professionnelles patronales et ouvrières. Dans le canton de VAUD par exemple – nous croyons savoir qu'il en est de même dans d'autres cantons – les contingents annuels sont répartis entre les entreprises au prorata du volume de travail, en présence d'un délégué de l'organisation patronale, d'une part, et de la ou des organisations syndicales, d'autre part.

Il va sans dire en outre qu'on facilite les entreprises qui construisent des logements à loyer modéré.

### Une opinion française

## L'équipement des pays en voie de développement

La prise de conscience du «problème du développement» date de peu: de 1945. L'issue de la seconde guerre mondiale a été suivie, chez ceux qu'on appelle «pays sous-développés», «pays en voie de développement» ou «Tiers-Monde», d'une vague de nationalisme, d'un désir puissant de libération et d'affirmation. Quinze ans après, en 1960, on a vu quatorze Etats accéder en même temps à l'indépendance. Mais l'indépendance politique ne suffit pas, si les nouveaux Etats créés n'ont pas les moyens économiques nécessaires à leur vie.

En 1947, les économistes internationaux de l'ONU calculèrent que, si l'on admettait un taux moyen d'accroissement démographique de 1,25 % l'an, et si l'on souhaitait obtenir 2 % d'augmentation du niveau de vie par an, il

fallait accorder aux pays sous-développés une aide d'environ 20 milliards de dollars par an, correspondant à l'époque à 3 % du revenu de l'ensemble des pays considérés comme suffisamment développés. Mais il s'est révélé que l'accroissement démographique des pays sous-développés ne s'est pas limité à 1,25 %, et qu'il varie, selon les pays, de 1,8 à 2,5 %. Ce qui complique le problème, d'autant plus que les «pays développés» ont investi dans les pays sous-équipés beaucoup moins que 3 % de leur revenu et que les investissements n'ont pas été réalisés judicieusement, dans de nombreux cas.

Si la France, en 1958, a offert 650 millions de dollars aux pays d'outre-mer, soit 15 dollars par Français et 33 dollars par personne active, les Etats-Unis, dans le même temps, n'offraient que 9 dollars par Américain et 24 dollars par personne active; l'URSS, 11 dollars par habitant; le Canada, 2 dollars par habitant ou 4,5 par personne active. Au total, on n'aboutissait qu'à 20 % de l'aide estimée nécessaire en 1947, sur des bases qui se sont d'ailleurs révélées trop prudentes. Encore cette aide a-t-elle été très inégalement répartie: 25 dollars par habitant au Sud-Vietnam et au Laos, en 1958, 15 en Corée du Sud, 6 à 7 en Afrique d'expression française, 1 dollar en Amérique latine et moins d'un demi-dollar en Inde. Enfin, l'aide est trop souvent dispensée dans un esprit de compétition entre les donateurs. Il est, certes, plus spectaculaire d'offrir un poste émetteur de radio-diffusion, dans la capitale, que de consentir des crédits pour la reforestation dans les régions éloignées: mais qu'est-ce qui est le plus utile?

Si bien que, depuis 1947, les pays «sous-développés» n'ont pas progressé des 2 % l'an jugés alors nécessaires. Or, pendant ce temps, les pays développés ont accru leur production de 3,5 à 7 % par an, selon les cas. L'écart se creuse entre les deux catégories, et il tend à s'aggraver encore du fait que les prix des matières premières et produits agricoles – seules ressources des pays sous-développés – n'évoluent pas parallèlement à ceux des produits fabriqués par les pays industriels. C'est ainsi que, de 1950 à 1960, les prix des matières premières et des produits agricoles ont baissé de 4 %, pendant que les prix industriels ont augmenté de 26 %. Il n'est pas nécessaire de souligner l'influence néfaste d'une telle situation sur les possibilités d'équipement du «Tiers-Monde», déclarait récemment devant l'Académie internationale diplomatique M. Robert Buron, à l'exposé duquel nous avons emprunté les chiffres cités dans cet article. Notre ministre des Travaux publics, une fois de plus (car il n'a cessé de le faire depuis la Libération, tant à titre officiel que privé), soulignait la nécessité d'apporter aux pays sous-développés une aide importante et efficace.

Voilà donc où nous en sommes en 1961: à une situation qui menace gravement l'équilibre et la paix du monde. Il faut faire un effort considérable pour aider les pays sous-développés, comme l'a affirmé avec force, à plusieurs reprises, le général de Gaulle et, récemment, le nouveau président des Etats-Unis, M. Kennedy. La nécessité de cet effort vient d'ailleurs d'être de nouveau soulignée au cours des entretiens qu'a eus cette semaine, à Washington, notre ministre des Finances, M. Baumgartner, avec M. Dillon, secrétaire au Trésor des Etats-Unis.

Mais l'objectif récemment proposé par les Américains, et

pourtant très insuffisant, de 1 % du revenu national à consacrer chaque année par les pays industrialisés à l'aide aux pays sous-développés, suscite des réticences; pas chez nous – on nous permettra de le souligner – puisque nous en sommes déjà, depuis plusieurs années, à plus de 2 %.

Il faut prendre conscience de la gravité et de l'immensité du problème, et c'est pourquoi nous croyons devoir appeler, une fois de plus, l'attention de nos lecteurs sur la grandeur et l'urgence de l'œuvre à accomplir. Ils sont de ceux qui auront à prendre une part active, primordiale, au développement des pays sous-équipés: car, à la base du développement, il y a d'abord l'infrastructure et l'énergie, c'est-à-dire les Travaux publics, l'ouverture de routes, la construction de barrages, de ports, de chemins de fer, de centrales électriques, d'usines...

Il faut donc que nos entreprises de Travaux publics, déjà présentes en Afrique, en Amérique latine, au Moyen-Orient, sachent que leur tâche dans les pays lointains ne fait que commencer; que nos constructeurs de matériels produisent des engins adaptés à ces pays où les conditions d'utilisation sont dures, la main-d'œuvre qualifiée rare.

Nous occupons une place de choix dans l'Afrique de langue française. Cette place, il nous faut non seulement la défendre – car le Marché commun nous suscitera là-bas aussi des concurrents – mais l'agrandir; et nos entreprises doivent en même temps s'implanter dans les pays sous-développés non africains, à côté des Européens de l'Ouest, des Américains et aussi des Russes et autres ressortissants des pays de l'Est. Il y va non seulement du rayonnement de la France, mais aussi de notre intérêt à long terme. Car les «aidés» d'aujourd'hui seront demain les clients et les partenaires, et le courant commercial prendra tout naturellement la place du courant d'aide en suivant les mêmes circuits.

Mais surtout, il est souhaitable que les uns et les autres, tout en faisant leur métier, fassent un peu plus que leur métier: qu'ils apportent aux pays sous-développés leur coopération technique, qu'ils aient le souci de faire profiter de leurs connaissances les personnels recrutés sur place, qu'ils n'hésitent pas à les accueillir et à les former dans leurs chantiers métropolitains. Il est nécessaire aussi que nos écoles d'ingénieurs, nos facultés de sciences, notre enseignement technique et professionnel ouvrent grandes leurs portes aux jeunes Africains, Noirs et Blancs, d'abord, aux jeunes des autres pays sous-développés ensuite, Américains du Sud ou Asiatiques.

Car le problème du développement du «Tiers-Monde» n'est pas seulement une affaire de crédits, il est aussi une affaire de contacts humains, de mobilisation des hommes.

«Moniteur des Travaux publics et du bâtiment»